



LE GUIDE DU TRI DES DÉCHETS

Trians plus et jetons moins !

Service déchets : 02 33 91 92 60

www.granville-terre-mer.fr

TRIONS PLUS ET JETONS MOINS !

« Notre Communauté de communes a en charge la collecte et le traitement des déchets issus des ménages et des entreprises du territoire. Le traitement des ordures ménagères et la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) ne cessent d'augmenter, il est **urgent d'agir massivement et collectivement pour réduire nos volumes de déchets**. C'est donc une question d'économie mais aussi une nécessité pour l'environnement, le climat et l'avenir de nos enfants ! Désormais, vous pouvez **trier tous vos emballages en plastique, grâce à l'extension des consignes de tri**. Ce sera très



44 900
HABITANTS



32
COMMUNES

bientôt le cas partout en France. L'enjeu est conséquent : **valoriser ce qui jusqu'ici était enfoui**, économiser de l'énergie, polluer moins et créer de nouvelles matières premières, donc de nouvelles réponses industrielles de traitement et recyclage. C'est tous ensemble, avec vous habitants, vous entreprises du territoire, ou vous qui venez y passer vos vacances, que nous pourrons **relever ce pari sur un avenir plus propre**. On compte sur vous pour **adopter les bons gestes !** »

Violaine Lion, *vice-présidente en charge de la Gestion des déchets*

VOTRE GESTE DE TRI PERMET...



★ **Le recyclage des emballages, du papier et du verre pour fabriquer de nouveaux produits**



★ **Une économie de matières premières et d'énergie donc la préservation de l'environnement**



★ **Une diminution des ordures ménagères partant à l'enfouissement donc une diminution de la pollution**



★ **La création d'emplois (dans les centres de tri, les déchèteries, les usines de recyclage, le transport...)**



★ **Une maîtrise des coûts liés à la gestion des déchets. Les recettes générées par le recyclage permettent de limiter les dépenses liées aux nouvelles exigences environnementales.**

RÉDUISONS NOS DÉCHETS

Au quotidien, nous pouvons tous agir pour la réduction des déchets. Comment ? Voici quelques astuces.

ASTUCES



BOIRE L'EAU DU ROBINET, utiliser une gourde

PRIVILÉGIER LES PRODUITS AVEC MOINS D'EMBALLAGES, éviter les portions individuelles



POSER L'AUTOCOLLANT « STOP-PUB » sur votre boîte aux lettres (disponible dans votre mairie ou à l'accueil de la déchèterie de Granville)



OPTER POUR LES ÉCO-RECHARGES

ÉVITER LES LINGETTES POUR LE MÉNAGE ET LA TOILETTE



PRÉFÉRER LES SACS RÉUTILISABLES ou un panier pour les courses

AVANT DE JETER, ayez le réflexe de la réutilisation ou de la réparation

UTILISER DES PRODUITS RECHARGEABLES

CHOISIR DES PRODUITS AU DÉTAIL OU EN VRAC

LIMITER LES IMPRESSIONS PAPIER, privilégier le recto-verso

FAIRE DU COMPOSTAGE, utiliser son herbe en paillis

ÉVITER LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE en faisant une liste de courses, en différenciant la DLC (date limite de consommation) de la DLUO (date limite d'utilisation optimale). Un produit ne doit pas être consommé si la DLC est dépassée, en revanche le produit ayant dépassé la DLUO perd juste de sa saveur mais est parfaitement consommable.

LE SAVIEZ-VOUS ?

> **Il ne faut pas rincer ou nettoyer les emballages** avant de les jeter, il suffit de bien les vider de leur contenu.

> **Tous les emballages en plastique sont à déposer dans la colonne de tri :** bouteilles, pots, barquettes, films et sacs en plastique...

> **Ce logo ne signifie pas que l'emballage est recyclable**, il signifie que le fabricant de l'emballage verse une participation financière pour le traitement de son futur déchet.

> **Ce logo appelé « Triman » indique que le produit ou l'emballage ne doit pas être jeté dans la poubelle des ordures ménagères**, mais doit être trié ou rapporté dans un point de collecte (bacs en magasins, déchèteries...) pour être recyclé.

> **Fiez-vous à l'info-tri !** Aujourd'hui, sur près de 30 milliards d'emballages, vous pouvez trouver ces infos qui vous aident à mieux trier vos emballages





PENSEZ AU RÉEMPLOI

AVEC LA RESSOURCERIE TRI-MARRANT



Tri-Marrant est un espace où chacun dépose toutes sortes d'objets qu'il n'utilise plus mais qui peuvent encore servir ! Tri-Marrant leur offre une seconde vie et les propose à la revente à des prix très modiques.



QUE DONNER ?

Pour faciliter le tri, posez-vous la question « Est ce que j'achèterais ce que je souhaite donner ? ». Si la réponse est oui, c'est bon !

UN DOUTE ?

Passez au magasin ou appelez

OÙ ET QUAND DÉPOSER ?

> Chez Tri-Marrant aux horaires de dépôts : Du mercredi au vendredi de 10h à 12h30

> À la Déchèterie de Granville (Mallouet) et de Bréhal dans le container Tri-Marrant aux horaires d'ouverture de la déchèterie [voir page 11]

> Déplacement possible pour les gros volumes

LA BOUTIQUE TRI-MARRANT

Ouverte du mercredi au vendredi de 14h à 18h et également le samedi de 10h à 12h30 et de 14h à 17h30.

788 Avenue de l'Europe
50 400 YQUELON
Tél. : 09 87 72 66 96
www.tri-marrant.fr

CE QUE JE PEUX DÉPOSER ?



VAISSELLE



BRICOLAGE, OUTILLAGE, JARDINAGE, PLEIN AIR LOISIRS



APPAREILS ÉLECTRIQUES, ÉLECTROMÉNAGER, MATÉRIEL INFORMATIQUE



JOUETS, PUÉRICULTURE



LIVRES, CD, DVD, VINYLES



BIBELOTS, CADRES, DÉCORATION, TAPIS



VÊTEMENTS, SACS, ACCESSOIRES, LINGE DE MAISON



MOBILIER, BROCANTE

LE COMPOSTAGE

RAPPEL

Pour un jardinage au naturel, compostez vos biodéchets, vous obtiendrez un engrais de qualité !

BON À COMPOSTER



ÉPLUCHURES DE FRUITS ET DE LÉGUMES



TONTES DE GAZON ET FLEURS FANÉES



TAILLES ET BRANCHAGES DE PETITS DIAMÈTRES



PAILLE, FEUILLES MORTES ET SCIURE



PAPIERS, CARTONS



FILTRES ET MARC DE CAFÉ, SACHETS DE THÉ ET COQUILLES D'ŒUFS

INTERDIT



TAILLES DE THUYAS, LITIÈRE, POISSON, VIANDE, OS, ARÊTES, HUILE DE FRIURE, PRODUITS LAITIERS, MAUVAISES HERBES MONTÉES EN GRAINES, BALAYURES...

ASTUCES

RÉDUIRE SES DÉCHETS VERTS

LA TONTE EN « MULCHING » consiste à ne pas ramasser la pelouse. La tonte va se décomposer sur place, protéger la terre contre le dessèchement et fortifier le sol.

LE PAILLAGE est une solution simple pour valoriser les déchets du jardin : feuilles mortes, tontes de pelouses, broyat... pour protéger et nourrir les plantes, limiter l'arrosage et l'entretien du jardin et réduire les engrais et désherbants.

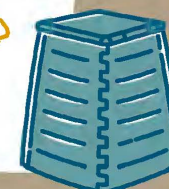
CHOISIR PLUTÔT DES ARBUSTES OU DES ARBRES À CROISSANCE LENTE ou moins hauts lorsque l'on fait de nouvelles plantations.

LE BROYAGE PERMET DE DIVISER PAR 6 le volume de déchets verts, limiter les trajets en déchèterie, faire du paillage, apporter de la matière sèche dans le composteur pour équilibrer avec les apports humides.

POUR RAPPEL, LE BRÛLAGE À L'AIR LIBRE DES DÉCHETS VERTS EST INTERDIT.

OBTENIR UN COMPOSTEUR

Si vous souhaitez acquérir un composteur contactez le service déchets au 02 33 91 92 60



POUR PLUS D'INFOS, RENDEZ-VOUS SUR LE SITE GRANVILLE-TERRER-MER.FR, RUBRIQUE DÉCHETS



CHEZ VOUS, TOUS LES EMBALLAGES ET TOUS LES PAPIERS SE TRIENT !

JE TRIE DÉJÀ



TOUTES LES BOUTEILLES ET TOUS LES FLACONS EN PLASTIQUE



TOUS LES PAPIERS

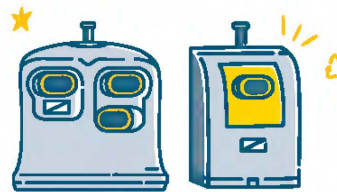


TOUS LES EMBALLAGES EN MÉTAL



TOUTES LES CARTONNETTES ET BRIQUES ALIMENTAIRES

À DÉPOSER
DANS LES
COLONNES
JAUNES
DE TRI



RAPPEL
Ne pas rincer vos emballages
Les déposer en vrac
Ne pas les imbriquer

JE TRIE EN +



TOUTES LES BARQUETTES EN PLASTIQUE



TOUS LES POTS, BOÎTES ET TUBES EN PLASTIQUE



TOUS LES FILMS, SACS ET SACHETS EN PLASTIQUE



TOUS LES PETITS EMBALLAGES EN MÉTAL

INTERDIT



JOUETS, TUYAUX D'ARROSAGE, ARROSOIRS, VERRE, AMPOULES, SACS D'ORDURES MÉNAGÈRES, MASQUES CHIRURGICAUX, TEXTILES...

LE VERRE SE RECYCLE À L'INFINI



BOUTEILLES ET FLACONS EN VERRE



POTS ET BOCAUX EN VERRE

RAPPEL

Ne pas rincer vos emballages

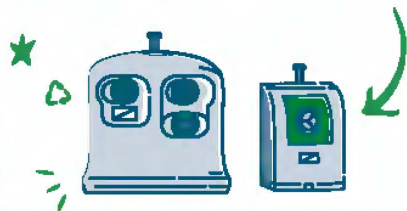
Les déposer en vrac, vidés, sans bouchon ni capsule, ni couvercle

INTERDIT



POTS DE FLEURS, VERRES À BOIRE, PORCELAINES, FAÏENCE, CÉRAMIQUE, AMPOULES, COUVERCLES ET CAPSULES EN MÉTAL, MIROIRS, VITRES, PARE-BRISSE...

À DÉPOSER EN VRAC DANS
LES COLONNES VERTES DE TRI



JE METS DANS LES

ORDURES MÉNAGÈRES



RAPPEL

Pas de wrac

Déposer les déchets en sacs transparents bien fermés



PETITS OBJETS



PRODUITS D'HYGIÈNE OU SOUILLÉS



VAISSELLE



RESTES ALIMENTAIRES

INTERDIT



PILES, AMPOULES, DÉCHETS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES, PRODUITS DANGEREUX, DÉCHETS VERTS, FILMS PLASTIQUES, POTS ET BARQUETTES, POLYSTYRÈNE, CAPSULES...



SAC TRANSLUCIDE OBLIGATOIRE À RETIRER GRATUITEMENT DANS VOTRE MAIRIE OU AU SIÈGE DE GRANVILLE TERRE & MER

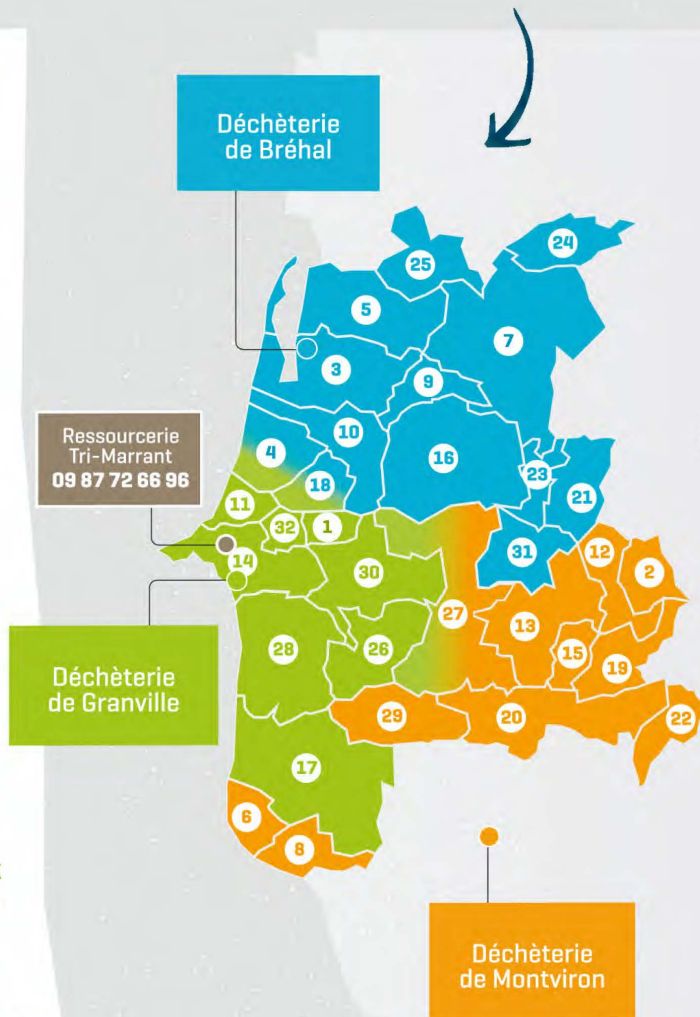


À déposer en sac bien fermé dans votre bac

UN MÊME TERRITOIRE, PLUSIEURS DÉCHÈTERIES

Pour savoir dans quelle déchèterie vous rendre, reportez-vous à la carte ci-dessous

1. ANCTOVILLE-SUR-BOSCQ
2. BEAUCHAMPS
3. BRÉHAL
4. BRÉVILLE-SUR-MER
5. BRICQUEVILLE-SUR-MER
6. CAROLLES
7. CÉRENCES
8. CHAMPEAUX
9. CHANTELOUP
10. COUDEVILLE-SUR-MER
11. DONVILLE-LES-BAINS
12. EQUILLY
13. FOLLIGNY
14. GRANVILLE
15. HOCQUIGNY
16. HUDIMESNIL
17. JULLOUVILLE
18. LONGUEVILLE
19. LA HAYE-PESNEL
20. LA LUCERNE-D'OUTREMER
21. LA MEURORAQUIÈRE
22. LA MOUCHE
23. LE LOREUR
24. LE MESNIL-AUBERT
25. MUNEVILLE-SUR-MER
26. SAINT-AUBIN-DES-PRÉAUX
27. SAINT-JEAN-DES-CHAMPS
28. SAINT-PAIR-SUR-MER
29. SAINT-PIERRE LANGERS
30. SAINT-PLANCHERS
31. SAINT-SAUVEUR-LA-POMMERAYE
32. YQUELON



RAPPEL

Dernière entrée 10 min avant la fermeture

LES HORAIRES D'ACCÈS AUX DÉCHÈTERIES



Fermées les dimanches et les jours fériés

DÉCHÈTERIE DE GRANVILLE

Village de Mallouet - 50400
02 33 91 92 60

OCTOBRE À AVRIL

Lundi, mardi, mercredi, vendredi, samedi
de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h

MAI À SEPTEMBRE

Lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi, samedi
de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h

DÉCHÈTERIE DE MONTVIRON

La Gare Sartilly-Baie-Bocage - 50530
02 33 68 68 96

HORAIRES D'HIVER

DU 15 OCTOBRE AU 14 AVRIL :
Lundi, mercredi, vendredi, samedi
de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h

HORAIRES D'ÉTÉ

DU 15 AVRIL AU 14 OCTOBRE :
Lundi, mercredi, vendredi, samedi
de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 18 h

ACCÈS PARTICULIERS

Lors de votre première visite, munissez-vous d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile, une carte vous sera alors délivrée.

DÉCHÈTERIE DE BRÉHAL

Route de Cérences - RD13 - 50290
02 33 91 92 60

HORAIRES D'HIVER DU 1^{ER} OCTOBRE AU 31 MARS

Lundi
de 14 h à 17 h 30
Mercredi, samedi
de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h 30
Jeudi, vendredi
14 h à 17 h 30

HORAIRES D'ÉTÉ DU 1^{ER} AVRIL AU 30 SEPTEMBRE

Lundi, vendredi, samedi
de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h
mercredi
de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h 30
Jeudi
14 h à 17 h 30

DÉCHETS ADMIS DANS LES DÉCHÈTERIES

N'hésitez pas à demander conseil auprès des agents de déchèterie. Un déchet bien orienté est un déchet dont le coût est optimisé et la matière valorisée.



MOBILIER

Literie, mobilier de jardin, de cuisine, de salle de bain, canapé, fauteuil, armoire, vaisselier, commode...



CARTON

Carton brun, plié à plat, cartonnette



DÉCHETS VERTS

Tonte de pelouse, taille de haies, mauvaise herbe et fleur coupée, feuille, branchage et produit d'élagage...



MÉTAUX

Vélo, bidon vide, grillage, métal, jante...



ENCOMBRANTS

Tissu et moquette, film plastique, plâtre et placoplatre, isolant (laine de verre, laine de roche...), poussette, siège auto, sanitaire, parquet, porte, fenêtre...



GRAVATS

Gravats issus du bricolage familial (terre, pierre, matériaux de terrassement, béton ordinaire, parpaing, brique, céramique, tuile, ardoise, porcelaine, pavé...).



DÉCHETS D'ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES

Tout appareil contenant des piles, une batterie ou à brancher sur secteur.



BOIS NON TRAITÉ ET BRUT

Palette, bois peint, parquet, planche...



AMPOULES ÉLECTRIQUES ET NÉONS

Ampoules électriques et néons à déposer dans les bacs de récupération.



PILES ET PETITES BATTERIES USAGÉES

Pile bouton, pile rechargeable, petite batterie...

INTERDIT



DÉCHETS MÉDICAUX, PNEUS, CARBURANT, FUSÉES DE DÉTRESSE, AMIANTE, BOUTEILLES DE GAZ, ORDURES MÉNAGÈRES...

ET AUSSI...

HUILES DE FRITURE ET DE VIDANGE

CARTOUCHES D'IMPRIMANTE
Jet d'encre et laser.

BOUCHONS

En liège, en plastique, synthétique.

MATÉRIEL D'ÉCRITURE (à l'accueil)

Stylos bille, feutre, surigneur, marqueur, porte-mine, correcteur, stylo plume, cartouche.

CAPSULES EN ALUMINIUM

Issue des machines à café.

DÉCHETS DIFFUS SPÉCIFIQUE

Déchet de produit chimique, radiographie, ampoule, vêtement, chaussure, néon, pile et batterie.

La récupération est strictement interdite

TOUT SAVOIR SUR LES DEEE

LES DÉCHETS D'ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES

Les Déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) ménagers sont tous les appareils électriques usagés fonctionnant sur secteur, piles et batteries utilisés par les particuliers. Selon leurs tailles et les matières qu'ils contiennent, les DEEE ménagers sont triés en 4 grandes familles pour être ensuite dépollués et recyclés dans des centres de traitement dédiés selon leurs spécificités.



CUISINE, SALLE DE BAIN, ENTRETIEN ET NETTOYAGE



INFORMATIQUE, CABLES ET MULTIPRISES

(Hors écrans et ordinateurs portables)

ÉLECTRONIQUE GRAND PUBLIC

(Appareils photo, GPS, télécommandes, chaînes hifi, cigarettes électroniques, lecteurs DVD...)



LOISIRS ET JOUETS ÉLECTRIQUES OUTILLAGE DE BRICOLAGE ET JARDINAGE

ecosystem
recycler c'est protéger

GROS ÉLECTROMÉNAGER FROID (GEM F)



RÉFRIGÉRATEURS,
CONGÉLATEURS, CLIMATISEURS,
POMPES À CHALEUR,
CAVES À VIN

GROS ÉLECTROMÉNAGER HORS FROID (GEM HF)



LAVE-VAISSELLES,
SÈCHE-LINGES,
CUISINIÈRES, FOURS, HOTTES,
PLAQUES DE CUISSON

ÉCRANS



TÉLÉVISEURS CATHODIQUES,
TÉLÉVISEURS ÉCRANS PLATS,
ÉCRANS INFORMATIQUE,
TABLETTES, LISEUSES,
ORDINATEURS PORTABLES

LES AMPOULES

AMPOULES CONCERNÉES



Ampoules fluocompactes



Ampoules à vapeur de mercure



Ampoules LED



Ampoules à iodures métalliques



Ampoules sodium basse et haute pression

TUBES CONCERNÉS



Tubes fluorescents (néons)



Tubes LED

JE TRIE LES PRODUITS DANGEREUX

Les déchets chimiques ne vont pas à la poubelle, ni dans les canalisations. Ils doivent être apportés en déchèterie dans leurs emballages d'origine si possible et ne doivent en aucun cas être jetés dans votre poubelle !



DÉCHETS DES PRODUITS
DE BRICOLAGE ET DÉCORATION



DÉCHETS DES PRODUITS
D'ENTRETIEN DE LA MAISON



DÉCHETS DES PRODUITS
DU JARDINAGE



DÉCHETS DES PRODUITS
D'ENTRETIEN DE PISCINE



DÉCHETS DES PRODUITS DE CHAUFFAGE,
CHEMINÉE ET BARBECUE



DÉCHETS DES PRODUITS
D'ENTRETIEN DE VÉHICULE



À NOTER

Les bidons de produits d'entretien pour la maison, le sol et le linge, les produits alimentaires, les aérosols liés à la cosmétique, les désodorisants et détachants sont à déposer dans les colonnes de tri pour emballages quand ils sont vides.

JE METS DANS LA BENNE

MOBILIER

RAPPEL

Tous les meubles sont acceptés quels que soient le matériau et l'état

Lorsque vous déposez un meuble dans une benne Eco-mobilier en déchèterie, vous contribuez à lui donner une nouvelle vie : il peut être recyclé en matières premières ou être valorisé sous forme d'énergie. Vous contribuez, ainsi, à préserver les ressources, à réduire les déchets et œuvrer pour un monde plus respectueux de l'environnement.



RANGER



S'ASSOIR



SE COUCHER



POSER

ET AUSSI...

UNE SOLUTION
POUR VOUS DÉFAIRE DE VOS
MATELAS, COUETTES, OREILLERS...



COUETTES

OREILLERS

COUSSINS



SACS DE COUCHAGE



SURMATELAS

écomobilier

LE SAVIEZ-VOUS ?

LE BOIS PEUT SERVIR À FABRIQUER des panneaux de particules et ainsi redevenir un meuble.

LA MOUSSE D'UN MATELAS peut être récupérée pour faire des panneaux isolants ou des tatamis de judo.

LES CANAPÉS PEUVENT ÊTRE BROYÉS pour servir de combustible dans les cimenteries.

LE PLASTIQUE D'UNE CHAISE peut servir à fabriquer des tuyaux.

QUE DEVIENNENT LES AUTRES DÉCHETS ?

DASRI



DÉCHETS D'ACTIVITÉS DE SOINS À RISQUES INFECTIEUX

Les **DASRI** sont des déchets produits par tous les patients en auto-traitement. Les patients concernés doivent se présenter dans les pharmacies pour **demandar gratuitement des boîtes jaunes à couvercles verts** afin d'y jeter les aiguilles, seringues, auto-piqueurs.

AUTRES



LES BOUTEILLES DE GAZ
À DÉPOSER EN POINT DE VENTE [GRATUIT]



LES FUSÉES DE DÉTRESSE
À DÉPOSER EN POINT DE VENTE [GRATUIT]



DÉCHETS AMIANTES
À DÉPOSER EN DÉCHÈTERIES PROFESSIONNELLES PRIVÉES [PAYANT]



EXTINCTEURS
À DÉPOSER EN POINT DE VENTE [GRATUIT]

LES TEXTILES

Tous les textiles d'habillement, linge de maison et chaussures usagés peuvent être déposés dans des bornes dédiées à cet effet pour être valorisés, quel que soit leur état, même abîmés. Ils doivent être placés propres et secs dans un sac, les chaussures liées par paire.

LES CONSIGNES À SUIVRE



Vos vêtements et votre linge de maison propres et secs dans un sac fermé (30L)



Vos chaussures liées par paire et dans un sac fermé (30L)



Ne déposez pas d'articles humides, ni souillés

LE DEVENIR DES TEXTILES

- Les articles en meilleur état seront revendus en boutique de seconde main, en France ou à l'export
- Les articles en moins bon état seront transformés en nouvelles matières : fil, géotextile pour l'industrie du bâtiment ou de l'automobile, plasturgie / composite pour de nouveaux objets, valorisation énergétique.



POUR TROUVER UN POINT D'APPORT VOLONTAIRE LE PLUS PROCHE DE CHEZ VOUS, RENDEZ-VOUS SUR WWW.REFASHION.FR/CITOYEN/

SERVICE

MULTIBENNES

Tous les usagers particuliers peuvent faire appel au service Multibennes afin de bénéficier d'une benne pour l'évacuation de leurs déchets en quantité importante.

Ce service payant est disponible sur appel. Les bennes de 6 ou 8 m³ sont livrées et mises à disposition pour une durée de 24 ou 48h. Les déchets doivent être triés par type de matériaux, un seul type de matériaux par benne. Les déchets collectés sont déchargés à la déchèterie de Granville.

POUR RÉSERVER, CONTACTEZ LE SERVICE DÉCHETS DE GRANVILLE AU 02 33 91 92 60 OU PAR MAIL SERVICEDECHETS@GRANVILLE-TERRE-MER.FR



LES DÉPÔTS SAUVAGES C'EST QUOI ?

RAPPEL

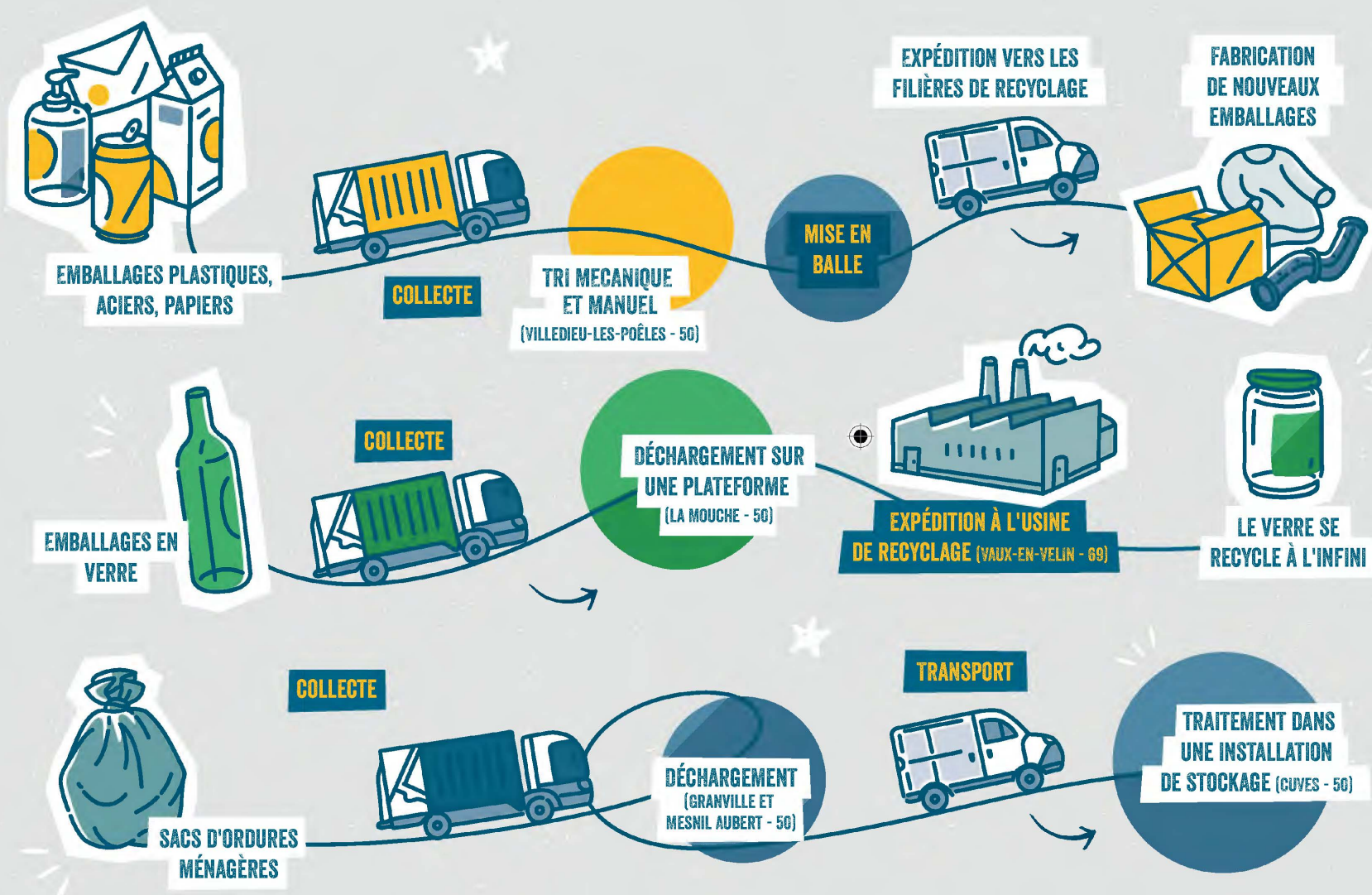
CHAQUE DÉCHET À UN MODE DE COLLECTE BIEN SPÉCIFIQUE, IL EST IMPORTANT DE LE RESPECTER.



Les dépôts sauvages (déchets, matières recyclables, encombrants) sont déposés en dehors des points et des jours de collecte. Ils finissent par générer des problèmes de propreté (odeurs, vermines) de nuisances visuelles et d'image pour notre territoire.

Les dépôts sauvages sont interdits, y compris au pied des colonnes d'apport volontaire, devant les déchèteries ou dans la nature et sont pénalement répréhensibles (articles R 632-1 et 633-6 du code pénal). Ces abandons de déchets peuvent être punis d'une amende pouvant aller jusqu'à 1 500 €.

QUE DEVIENNENT NOS DÉCHETS ?



1 BOUTEILLE EN VERRE

=

1 BOUTEILLE EN VERRE

27 BOUTEILLES EN PLASTIQUE

=

1 TEXTILE

670 CANETTES EN ACIER

=

1 VÉLO

1 TONNE DE PAPIER/CARTON

=

3 753 BOÎTES À CHAUSSURES

CHEZ VOUS, TOUS
LES EMBALLAGES
ET TOUS LES PAPIERS
SE TRIENT !



**ON PEUT
TRIER
À PLEIN TUBE !**

**UNE QUESTION,
UN DOUTE ?
CONTACTEZ LE
SERVICE DÉCHETS**

**CONSIGNESDETRI.FR
OU TÉLÉCHARGER
L'APPLICATION
GUIDE DU TRI**



CITEO

Service déchets : 02 33 91 92 60
servicedechets@granville-terre-mer.fr
www.granville-terre-mer.fr

**Granville
Terre&Mer**
Communauté de Communes